

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **10 mars 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes: la greffière adjointe et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 février 2025
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2025)-A-75-8 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Destruction annuelle des documents - autorisation
 - 5.3. RETIRÉ - Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Maison de la Famille du Nord - CMQ-71467-001
 - 5.4. La Classique de Golf Moisson Laurentides - participation
 - 5.5. Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2025-01-POM - processus de remplacement d'un quart de travail
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Fourniture d'un camion six roues - contrat
 - 9.2. Fourniture d'un camion dix roues - contrat
 - 9.3. Fourniture d'un véhicule Ford Explorer - contrat
 - 9.4. Lac Tremblant - remplacement des quais flottants existants - contrat
 - 9.5. Fourniture de quatre véhicules neufs - rejet des soumissions

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

- 9.6. Îlot sportif Érik Guay - réhabilitation du terrain multisport - contrat
- 9.7. Services professionnels pour la réfection des chemins du Village et au Pied-de-la-Montagne - contrat
- 9.8. Comité sur la mobilité durable - modification de la composition et nomination
- 9.9. Contrat de transport en commun des personnes - amendement
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Saint-Donat
 - 12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel
 - 12.3. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Wentworth-Nord
 - 12.4. Demande d'aide financière - formation pompier I et II
 - 12.5. RETIRÉ - Entente radiocommunication - partage des coûts reliés aux infrastructures communes
 - 12.6. Acquisition d'un véhicule utilitaire hybride - contrat
 - 12.7. Acquisition d'habits de combat - contrat
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux d'information touristique 2025
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h.

Intervention de madame la mairesse suppléante sur la journée internationale des droits des femmes.

CA25 03 039

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant les points suivants :

- **5.3** Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Maison de la Famille du Nord - CMQ-71467-001;
- **12.5** Entente radiocommunication - partage des coûts reliés aux infrastructures communes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

3. PROCÈS-VERBAL

CA25 03 040

3.1. Séance ordinaire du 10 février 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 février 2025, tel que déposé en modifiant les résolutions suivantes :

- CA25 02 021 : pour la Fiducie du Domaine St-Bernard, modifier le nom de « Catherine Drouin » par « Billie-Jeanne Graton »;
- CA25 02 036 : dans le tableau, remplacer le montant « 513 390,50 \$ » par « 513 309,50 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA25 03 041

4.1. Règlement (2025)-A-75-8 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-75-8 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à abroger l'article portant sur la majoration des coûts d'inscription aux activités après la période fixée pour les inscriptions.

CA25 03 042

4.2. Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-78-6 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les annexes concernant les interdictions de stationnement et arrêts interdits.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA25 03
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA25 03 043

5.2. Destruction annuelle des documents - autorisation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2025 selon les listes préparées par la greffière de la cour municipale en date du 20 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. RETIRÉ - Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Maison de la Famille du Nord - CMQ-71467-001

CA25 03 044

5.4. La Classique de Golf Moisson Laurentides - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Guylaine Lyras et monsieur le conseiller Tyler Cook pour représenter la Ville et participer à la Classique de Golf de Moisson Laurentides qui se tiendra le 20 mai 2025 au Club de golf Le Blainvillier et d'autoriser le paiement des frais au montant de 950 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 045

5.5. Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le conseiller Tyler Cook pour représenter la Ville et participer au 5 à 7 Cabane à sucre organisé par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 27 mars 2025 à la Base de Plein Air Mont-

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 35 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA25 03
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2025-09	Mylène Le Cavalier	Régulier temps partiel	Commis culture loisirs bibliothèque	29 janvier 2025	Elle passe de temporaire à régulière temps partiel à la suite de mouvements à l'interne
Service de sécurité incendie					
2025-08	Valérie Ross	Temporaire	Commis secrétaire	24 mars 2025	Remplacement de congé différé
Service du greffe et des affaires juridiques					
2025-11	Ariane Pépin	Régulier temps complet	Technicienne en gestion des documents et archives	17 février 2025	Mouvement de personnel
Services des finances, des technologies de l'information et de l'environnement et du développement durable					
2025-02	Yulienis Torres Chaveco	Régulier temps complet	Commis comptes à payer/commis réceptionniste	10 mars 2025	Création de poste

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

CA25 03 046 6.2. Signature de la lettre d'entente 2025-01-POM - processus de remplacement d'un quart de travail

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers et pompière de la Ville de Mont-Tremblant a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail relativement au processus de remplacement d'un quart de travail;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties ainsi que l'entente à l'amiable intervenue;

CONSIDÉRANT que la présente entente dispose définitivement de la plainte déposée au Tribunal administratif du travail, le tout sans admission des parties;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2025-01-POM entre l'Association des pompiers et pompière de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant relativement au processus de remplacement d'un quart de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 03 047 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025 au montant de 557 722,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 03 048 9.1. Fourniture d'un camion six roues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion six roues avec équipements pour le Service des infrastructures et que celui-ci a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Aebi Schmidt Canada inc.	366 800 \$
Globocam (Montréal) inc.	385 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Aebi Schmidt Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion six roues Freightliner M2 106 Plus avec équipements, au montant de 366 800 \$, taxes en sus (projet 2025-18), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2017-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 049 9.2. Fourniture d'un camion dix roues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion dix roues avec équipements pour le Service des infrastructures et que celui-ci a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Aebi Schmidt Canada inc.	429 900 \$
Globocam (Montréal) inc.	430 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Aebi Schmidt Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion dix roues Western Star 47X avec équipements, au montant de 429 900 \$, taxes en sus (projet 2025-19), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2005-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 050

9.3. Fourniture d'un véhicule Ford Explorer - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule Ford Explorer pour le Service des infrastructures et que celui-ci a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	46 647,50 \$
Machabée Automobiles inc.	47 990,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Alliance Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford Explorer, au montant de 46 647,50 \$, taxes en sus (projet 2025-04), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2018-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 051

9.4. Lac Tremblant - remplacement des quais flottants existants - contrat

CONSIDÉRANT que les dix quais flottants en bordure des rives du lac Tremblant près du quai du lac Tremblant sont en mauvais état et que des risques pour la sécurité des utilisateurs ou des embarcations sont envisageables;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au remplacement des dix quais flottants pour le printemps 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à 9464-2519 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Quais Laurentiens Docks, le contrat pour le remplacement des quais flottants existants du quai municipal situé sur le chemin du Village, au montant de 45 576 \$, taxes en sus (projet 2025-17), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 052

9.5. Fourniture de quatre véhicules neufs - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de trois camionnettes pour le Service des infrastructures et d'une fourgonnette pour le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

CONSIDÉRANT qu'une problématique a été constatée lors de l'ouverture des soumissions;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2025-2019-01 et de repartir un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 053

9.6. Îlot sportif Érik Guay - réhabilitation du terrain multisport - contrat

CONSIDÉRANT que la surface du terrain de football/soccer à surface synthétique située à l'Îlot sportif Érik Guay a atteint sa fin de vie utile de 15 ans;

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement de la surface synthétique sont requis afin de retrouver une qualité de surface adéquate pour les nombreuses activités du site;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent la réalisation de plans et devis de conception;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une soumission de la part de Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc, le contrat pour la conception des plans et devis, les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection du terrain de football/soccer synthétique, ainsi que la piste d'athlétisme situés à l'Îlot sportif Érik Guay, au montant de 53 500 \$, taxes applicables en sus (projet 2025-16), le tout conformément à l'offre de service numéro 253336, datée du 25 février 2025;

L'octroi du contrat pour la surveillance des travaux, au montant de 25 000 \$, taxes applicables en sus (projet 2025-16) est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à venir pour ce projet et à l'obtention des autorisations requises ainsi que de l'octroi du contrat de réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 054

9.7. Services professionnels pour la réfection des chemins du Village et au Pied-de-la-Montagne - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser des travaux de réfection sur des segments des chemins du Village et au Pied-de-la-Montagne;

CONSIDÉRANT que la Ville a réalisé des études préparatoires sur ces deux chemins et que les travaux de réfection nécessitent la préparation de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux par des professionnels;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une subvention du programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour la réalisation des travaux de réfection du chemin du Village, à la hauteur de 70 % des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a demandé et reçu une offre de services de la part de Artelia Canada inc., pour réaliser la préparation des plans

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

et devis pour soumission et pour construction, ainsi que pour la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Artelia Canada inc. le contrat de préparation de plans et devis pour soumission et pour construction et de surveillance des travaux de réfection des chemins du Village (projet 2025-05) et au Pied-de-la-Montagne (projet 2025-07), au montant de 39 492,50 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2019-167 (50 %) et l'excédent de fonctionnement non affecté (50 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 055

9.8. Comité sur la mobilité durable - modification de la composition et nomination

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Roxanne Lacasse a annoncé son désir de quitter le comité sur la mobilité durable;

CONSIDÉRANT la résolution CA23 03 056 visant la composition du comité sur la mobilité durable et la volonté du conseil d'y ajouter un élu afin que trois d'entre eux siègent;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE modifier la composition du comité sur la mobilité durable par l'ajout d'un élu municipal;

DE nommer madame la conseillère Billie-Jeanne Graton pour siéger sur le comité sur la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 056

9.9. Contrat de transport en commun des personnes - amendement

CONSIDÉRANT la résolution CA22 07 166 octroyant le contrat de service de transport en commun des personnes;

CONSIDÉRANT que le contrat découlant de l'appel d'offre oblige à fournir un cautionnement d'exécution;

CONSIDÉRANT que le libellé de la garantie d'exécution s'apparente à un contrat de construction plutôt qu'à un contrat de service et que Galland Mont-Tremblant ltée se trouve pénalisé par les frais liés à l'obtention et au maintien de cette garantie;

CONSIDÉRANT que la volonté de la Ville d'obtenir un cautionnement d'exécution de 50 % de la valeur du contrat n'est pas affecté;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier le libellé de l'article 43.4 de l'appel d'offre par le suivant :

« L'adjudicataire doit, afin de garantir la bonne exécution du contrat, fournir au donneur d'ordre (la Ville) une garantie d'exécution qui doit correspondre à 50 % du montant de la soumission établi au bordereau de soumission.

- La garantie d'exécution doit également satisfaire aux exigences suivantes :
 - a) la garantie d'exécution doit être valide pour toute la durée du contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

- b) toute restriction prévue dans la garantie d'exécution ayant pour effet de limiter la responsabilité de l'adjudicataire au montant de la garantie d'exécution est sans effet vis-à-vis du donneur d'ordre (la Ville) et est réputée non écrite.
- L'adjudicataire reconnaît et accepte que le coût afférent à l'obtention de la garantie d'exécution est à ses frais. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA25 03 057

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Tournoi de volleyball	Club régional de volleyball Volcanik	15 mars 2025, 7 h à 16 h	École secondaire Curé-Mercure
Fête des sucres	Comité de quartier, districts 1 et 2	5 avril 2025 Si pluie : remis au lendemain	Place de la Gare
Fête nationale	Ville de Mont-Tremblant	23 juin 2025, 10 h à minuit	Espace public
Fête nationale au Village	Ville de Mont-Tremblant	24 juin 2025, 10 h à 16 h	Plage du lac Mercier et stationnement de l'édifice Félix-Calvé
Tour cycliste	Association cycliste en développement des affaires (ACDA)	16 juillet 2025, 9 h à 22 h	Rues de l'agglomération de Mont-Tremblant (parcours en annexe)
Ciné-famille	Ville de Mont-Tremblant	18 juillet 2025	Parc au Fil-de-l'Eau Si pluie : salle du conseil
Ciné-famille	Ville de Mont-Tremblant	29 août 2025	Parc au Fil-de-l'Eau Si pluie : salle du conseil
Noël magique	Ville de Mont-Tremblant	30 novembre 2025	Parc au Fil-de-l'Eau

D'autoriser les fermetures de rues et entraves à la circulation pour la Fête nationale du Québec le 23 juin de 16 h à 1 h conformément au document déposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

CA25 03 058

12.1. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Saint-Donat

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente d'assistance mutuelle avec la municipalité de Saint-Donat relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 059

12.2. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente d'assistance mutuelle avec l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 060

12.3. Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec les services incendie hors MRC des Laurentides - municipalité de Wentworth-Nord

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides révisé prévoit que les services incendie peuvent recourir

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S 3-4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser les conditions et simplifier le processus de facturation en concluant une entente d'assistance mutuelle semblable avec les services incendie hors MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur du Service de sécurité incendie d'une entente d'assistance mutuelle avec la municipalité de Wentworth-Nord relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, afin de permettre de prêter ou demander assistance et en établissant les conditions et la tarification applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 061

12.4. Demande d'aide financière - formation pompier I et II

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel qui a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville aimerait intégrer des pompiers en formation aux divers programmes à la cohorte 2025-2026 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière pour la cohorte 2025-2026 dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5. RETIRÉ - Entente radiocommunication - partage des coûts reliés aux infrastructures communes

CA25 03 062

12.6. Acquisition d'un véhicule utilitaire hybride - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire hybride et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Machabée Automobiles inc.	43 442,00 \$
Alliance Ford	43 965,17 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Machabée Automobiles inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire Ford Escape hybride, au montant de 43 442 \$, taxes en sus (projet 2025-10), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2025-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 03 063

12.7. Acquisition d'habits de combat - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition d'habits de combat pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Protection Incendie CFS Ltée	138 961,80 \$
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.	152 235,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Protection Incendie CFS Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de 45 habits de combat au montant de 138 961,80 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2025-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA25 03 064

13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux d'information touristique 2025

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme région Mont-Tremblant inc. a pour mission d'assurer la publicité, la promotion et la commercialisation de la région de Mont-Tremblant, d'offrir un accueil de qualité aux visiteurs par le biais de deux bureaux d'information touristique et de contribuer activement à la prospérité économique de l'industrie touristique du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite continuer à soutenir financièrement les bureaux d'information touristique sur son territoire pour l'année 2025;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2025

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office de tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir financièrement le fonctionnement de l'organisme ainsi que les deux bureaux d'information touristique sur le territoire de la Ville pour l'année 2025 et de verser les contributions financières suivantes (poste budgétaire 02-622-00-971) selon les conditions et modalités prévues à l'entente :

- un montant de 515 410 \$, taxes applicables en sus, pour le fonctionnement de l'organisme ainsi que pour les bureaux d'information touristique, lequel comprend une indexation de 2,4 % basée sur IPC de la province de Québec de l'année précédente;
- un montant supplémentaire pour la Vitrine régionale pouvant atteindre un maximum de 129 170 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin sur la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive qui aura lieu le 13 mars prochain. Elle nous rappelle que notre santé mentale est tout aussi importante que notre santé physique.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA25 03 065

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe